



Bagnolet, le 17 juin 2013

- **Aux secrétaires généraux des unions régionales**
- **Aux secrétaires généraux des unions départementales**
- **Aux secrétaires généraux des organisations syndicales adhérentes**
- **Aux responsables des pôles et fédérations**
- **Aux secrétaires nationaux, conseillers et chargés de mission**

Circulaire n° 025 -2013

Mise en ligne sur Extranet

Objet : Rapport Moreau

Cher(e)s Camarades

Vous pouvez trouver ci-joint une note d'explication du contenu du Rapport Moreau.

Cette note se veut descriptive, les commentaires de l'UNSA ont été formulés dans le communiqué qui vous a été transmis vendredi 14 juin.

Le gouvernement va maintenant entamer la phase de concertation avec, notamment, dès cette semaine, la conférence sociale des 20 et 21 juin.

L'essentiel de cette conférence sera d'ailleurs consacré à l'emploi dont les conséquences sur l'ensemble des dossiers est importantes, et notamment sur celui des retraites.

Vous pouvez trouver le texte intégral du rapport Moreau sur le site du gouvernement (<http://www.gouvernement.fr/presse/rapport-nos-retraites-demain-equilibre-financier-et-justice>).

Concernant ce dossier « retraites », nous vous rappelons que le Bureau national du 16 mai dernier a fixé notre ligne générale d'approche à ce stade (voir circulaire précédente sur ce sujet), repris par le dossier d'UNSA Magazine de juin 2013. Le Bureau National des 26 et 27 juin y reviendra sur la base de l'analyse du rapport Moreau et de ce qui se sera dit lors de la Conférence Sociale.

Bon courage à tous

Luc BÉRILLE
Secrétaire général

François JOLICLERC
Secrétaire national

Le contenu du Rapport de la Commission pour l'avenir des retraites présidée par Yannick Moreau

Avis de l'UNSA : Ce rapport liste une série de mesures possible. Afin d'aider à leur lecture, nous avons rédigé un bref « avis de l'UNSA » en fonction de nos mandats généraux. Rappelons qu'il s'agit vraiment de trouver 20 milliards d'euros pour pérenniser notre système de retraite en essayant d'y introduire plus de justice et d'égalité. Pour l'UNSA, c'est l'équilibre global qui sera important et non l'addition seulement comptable de recettes.

Le rapport délimite les enjeux à l'horizon 2020 en rappelant qu'il est nécessaire de trouver 20 milliards d'euros par an à l'horizon 2020.

Il envisage divers types de mesures pouvant être combinées de manière variable. Ces choix consistent pour l'essentiel entre :

- Mobiliser de nouvelles recettes : CSG, cotisations, révisions d'avantages fiscaux.
- Agir sur le niveau des pensions : sous indexations des pensions, modifications de l'indexation des salaires portés au compte.
- Agir sur la durée d'activité par des mesures d'âge ou de durée : à court terme seule une accélération du calendrier d'allongement des durées d'activité est retenu, la commission juge inopportune de changer, d'ici 2020, les bornes d'âge.

A plus long terme, la commission propose de gérer une trajectoire d'équilibre en construisant un système de pilotage dont l'un des instruments serait la règle d'indexation des salaires portés au compte. Pour mémoire, et de façon simplifiée, cette règle consiste, actuellement, à réévaluer ces salaires chaque année du montant de l'inflation.

Par ailleurs la commission propose des mesures permettant « de renforcer l'équité et la lisibilité par la convergence des droits et des organisation ».

Enfin il est proposé d'agir pour accroître le taux d'emploi des seniors, améliorer les conditions de travail et mieux prendre en compte la pénibilité.

La commission précise qu'elle a élaboré un ensemble de piste dans lesquelles le gouvernement pourra puiser sans forcément les retenir toutes.

1 – Mesures pour rééquilibrer le système des retraites à court terme

Mobiliser de nouvelles recettes

- Aligner le taux maximal de la CSG de 6,6% applicables aux pensions sur celui des revenus d'activité (7,5%)

Avis de l'UNSA : nous ne sommes pas opposé à cette mesure mais à condition que cette hausse soit affectée au financement de la dépendance.

- Réviser certains avantages fiscaux propres aux retraités qui tendent parfois à aider davantage les retraités aisés : fiscalisation des majorations de pension pour les parents de 3 enfants et plus, suppressions ou réductions de l'abattement fiscal de 10% normalement fondé sur des critères professionnels

Avis de l'UNSA : Concernant la remise en cause de l'abattement de 10% motivée par l'absence de frais professionnels pour les retraités, l'UNA rappelle qu'elle revendique une réforme fiscale globale et met en garde contre tous les effets induits par cette proposition qui rendra imposable quantité de retraités qui ne le sont pas aujourd'hui.

- Augmenter les cotisations dé plafonnées d'assurance vieillesse de 0,1 % par an pendant 4 ans à part égale entre salariés et employeurs

Avis de l'UNSA : nous sommes favorables à cette proposition.

Agir sur le niveau des pensions

- En prévoyant une sous-indexation exceptionnelle des pensions en préservant les pensions des plus modestes

Avis de l'UNSA : l'UNSA avait approuvé l'accord « retraite complémentaire » qui prévoyait cette clause qui ne peut qu'être temporaire.

- En sous indexant les salaires portés au compte.

Avis de l'UNSA : cette mesure aboutit à diminuer le taux de remplacement sur le long terme. Ce n'est donc pas une piste que l'UNSA privilégie.

Agir sur la durée d'activité par des mesures d'âge ou de durée

- Deux hypothèses d'augmentation de la durée de cotisation sont évoquées : augmenter rapidement cette durée d'un trimestre par génération pour la porter à 43 ans pour la génération 1962 et 44 ans pour la génération 1966 ; ou bien l'augmenter d'un trimestre toutes les 2 générations jusqu'à la porter à 42,25 pour les générations 1961 et 1962.

Avis de l'UNSA : c'est la piste que l'UNSA privilégie, notamment dans sa version longue (1 trimestre toutes les 2 générations).

- En raison des relèvements significatifs des âges d'ouverture et d'annulation de la décote opérés par la réforme de 2010, la commission estime peu opportun de les accroître à nouveau.

Avis de l'UNSA : La commission a raison d'exclure cette piste que l'UNSA rejette également.

A partir de ces pistes, la commission suggère des scénarios qui mixtent ces pistes pour en répartir les efforts consentis entre les actifs et les retraités.

Au-delà de 2020 la commission suggère de continuer les efforts pour éviter une dégradation du taux de remplacement. Elle propose un pilotage économique et social annuel du système de retraite.

2 - Mesures pour remédier aux inégalités dans l'acquisition des droits

Clarifier les règles d'acquisition des trimestres par l'activité (actuellement, 200 heures de Smic pour valider un trimestre).

- Calcul du salaire de référence annuel plus favorable aux assurés en intégrant le fait que ce salaire annuel n'a pas systématiquement permis de valider 4 trimestres.
- Décompte de la durée d'assurance fondé sur la quotité de travail effective (par exemple une activité à mi-temps validant 4 trimestres).
- Plafonner la rémunération prise en compte pour décompter des trimestres, afin de réduire les « effets d'aubaine » liés à l'obtention de 4 trimestres en quelques mois.

Avis de l'UNSA : Ces propositions rejoignent celles de l'UNSA en introduisant plus de justice dans les règles d'acquisition des trimestres.

Améliorer les droits à pension des apprentis, des stagiaires en entreprises et des stagiaires de la formation professionnelle

- Amélioration de l'assiette des cotisations des apprentis pour leur garantir l'obtention de 4 trimestres par année d'apprentissage.
- Mettre fin à l'exonération des gratifications des stages en entreprises pour permettre aux stages longs (5 mois) d'ouvrir droit à un trimestre.
- Permettre aux chômeurs qui effectuent un stage de formation professionnelle de s'ouvrir des droits à validation gratuite comme s'ils étaient restés au chômage.

Avis de l'UNSA : Ces propositions vont dans le bon sens car elles visent à aider l'intégration dans l'emploi des jeunes et des chômeurs.

Mieux coordonner les pensions des poly-pensionnés des régimes alignés

La pension d'un assuré qui aurait appartenu à plusieurs de ces régimes (régime général, artisans et commerçants, salariés agricoles) serait calculée comme s'il n'avait appartenu qu'à un seul.

Avis de l'UNSA : c'est une revendication de l'UNSA qui se trouve reprise par la commission.

Renforcer les mesures de solidarité face aux aléas de carrière

La commission propose de renforcer la dimension redistributive comme la cohérence des mécanismes de solidarité déjà existants (notamment les validations gratuites dans les cas de chômage ou de maladie).

Avis de l'UNSA : c'est une revendication de l'UNSA.

3 - Harmoniser et moderniser les avantages familiaux de retraite

Après avoir examiné des scénarios de refonte globale, la commission a envisagé des ajustements de moindre ampleur :

- Plafonner ou forfaitiser la majoration pour trois enfants.

Avis de l'UNSA : au nom du principe d'équité un enfant de famille modeste « vaut » autant que celui d'une famille aisée.

- Réduire le bénéfice de l'AVPF (assurance vieillesse du parent au foyer) aux parents d'enfants de moins de 3 ans.

Avis de l'UNSA : il s'agit de ne pas encourager avec une rupture longue avec le milieu de travail.

- Limiter très progressivement les redondances entre l'AVPF et les majorations de durée d'assurance au titre de l'éducation.

Avis de l'UNSA : mesures d'économies qui va dans le sens du point précédent.

4 – Améliorer l'information des assurés et simplifier les démarches par une meilleure coopération des régimes

Différentes propositions sont faites dans ce sens :

- Création d'un compte individuel en ligne.
- Mettre en place une demande unique de retraite tous régimes.
- Mettre en place un « accueil unique ».
- Simplifier la mise en paiement.
- Mutualiser les systèmes d'information.

Avis de l'UNSA : Toutes ces propositions vont dans le sens d'une plus grande compréhension et simplification de démarches actuellement très lourdes. Elles peuvent permettre de limiter les périodes de rupture entre le dernier salaire et la première pension.

5 – Propositions de plus de lisibilité pour la comparaison de la situation du secteur public et du secteur privé

La commission commence par constater que la convergence des règles du public et du privé a grandement progressé.

Mais que les différences de mode de calcul de la pension sont mal comprises :

- La pension des fonctionnaires est calculée sur les 6 derniers mois hors primes
- Le fait que les primes ne sont pas prises en compte est largement sous-estimé

- La part des primes ayant fortement progressé ces dernières années, le taux de remplacement réel a diminué d'environ 4 points pour les hommes et 2 points pour les femmes en 8 ans
- Les taux de remplacement sont aujourd'hui très proches : 74,5% pour le privé et 75,2% pour le public
- Les taux des primes sont très variables entre les différents corps, les personnels enseignants ayant notamment très peu de primes
- Le passage à une durée de référence longue impliquerait l'intégration d'une part de prime nettement supérieure à 10% du traitement, que tous les fonctionnaires n'ont pas. Il serait inenvisageable sans un très ample aménagement de la politique salariale conduit sur une longue durée
- Il serait en revanche possible de rapprocher les modes de calcul en prenant en compte plusieurs années (3 ou 10 ans) et une part de primes.

La commission ne dit pas comment on ferait pour les fonctionnaires qui ne perçoivent pas ou peu de primes. En clair elle indique que le résultat des taux de remplacement entre public et privé est quasiment identique mais qu'il faut changer de systèmes pour pallier son incompréhension.

Avis de l'UNSA : Il est clair que, pour l'UNSA, cette proposition est inacceptable. Elle aboutirait à une forte baisse du taux de remplacement de la majorité des retraites du secteur public.

6- Prise en compte de la pénibilité

La commission propose la « création d'un compte individuel pénibilité » permettant d'acquérir des droits convertibles d'abord en temps de formation- reconversion rémunérés, ensuite en périodes de temps partiel compensée financièrement et en dernier recours en rachat de trimestres pour la retraite.

A court terme et avant la mise en place d'un tel compte deux pistes sont envisagées :

- Dispositif compensant les expositions passées à certains facteurs de pénibilité (travail de nuit, produits cancérigènes).
- Négociation de branches.

Avis de l'UNSA : La commission reprend une proposition de l'UNSA.